

2016_CT2_222

**OBJET : Politique culturelle et sportive - Sports - Équipements nautiques et aquatiques -
Approbation de la nouvelle grille tarifaire à compter du 1er janvier 2017 pour le Lac de Peyrolles et
les piscines du Pays d'Aix**

Le 12 octobre 2016, le Conseil de Territoire du Pays d'Aix, s'est réuni en session ordinaire au gymnase Guy Drut à Bouc-Bel-Air, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président du Territoire le 6 octobre 2016, conformément à l'article L.5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents : JOISSAINS MASINI Maryse – ALBERT Guy – AMAROUCHE Annie – BACHI Abbassia – BALDO Edouard – BARRET Guy – BORELLI Christian – BOUDON Jacques – BOULAN Michel – BOUVET Jean-Pierre – BOYER Raoul – BRAMOULLÉ Gérard – BUCCI Dominique – CALAFAT Roxane – CASTRONOVO Lucien-Alexandre – CESARI Martine – CHARRIN Philippe – CICCOLINI-JOUFFRET Noëlle – CORNO Jean-François – CRISTIANI Georges – DAGORNE Robert – de SAINTDO Philippe – DELAVET Christian – DEVESA Brigitte - DI CARO Sylvaine - FABRE-AUBRESPY Hervé – FREGEAC Olivier – GACHON Loïc – GARELLA Jean-Brice – GOUIRAND Daniel – GROSSI Jean-Christophe - HOUEIX Roger – LAFON Henri – LHEN Hélène – MALLIÉ Richard - MANCEL Joël – MARTIN Régis – MENFI Jeannot – MERCIER Arnaud – MERGER Reine - MONDOLONI Jean-Claude – MORBELLI Pascale – NERINI Nathalie – PAOLI Stéphane - PELLENC Roger – PERRIN Jean-Marc – POLITANO Jean-Jacques – RAMOND Bernard – RENAUDIN Michel – SALOMON Monique – SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre – SUSINI Jules – TALASSINOS Luc – TAULAN Francis – TERME Françoise – TRAINAR Nadia – YDE Marcel

Etai(en)t excusé(es) avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales : ALLIOTTE Sophie donne pouvoir à RENAUDIN Michel – AMIEL Michel donne pouvoir à BUCCI Dominique – ARDHUIN Philippe donne pouvoir à MALLIÉ Richard - AUGÉY Dominique donne pouvoir à BRAMOULLÉ Gérard – BENKACI Moussa donne pouvoir à BACHI Abbassia – BONTHOUX Odile donne pouvoir à BOUDON Jacques – CIOT Jean-David donne pouvoir à CICCOLINI-JOUFFRET Noëlle – de BUSSCHERE Charlotte donne pouvoir à BALDO Edouard – GERARD Jacky donne pouvoir à RAMOND Bernard – JOISSAINS Sophie donne pouvoir à JOISSAINS MASINI Maryse – LAGIER Robert donne pouvoir à CESARI Martine - LENFANT Gaëlle donne pouvoir à CASTRONOVO Lucien-Alexandre – MALAUZAT Irène donne pouvoir à de SAINTDO Philippe – MEÏ Roger donne pouvoir à MENFI Jeannot – MICHEL Marie-Claude donne pouvoir à MONDOLONI Jean-Claude - PIZOT Roger donne pouvoir à ALBERT Guy – PRIMO Yveline donne pouvoir à NERINI Nathalie - ROLANDO Christian donne pouvoir à BOUVET Jean-Pierre – SERRUS Jean-Pierre donne pouvoir à CHARRIN Philippe – SLISSA Monique donne pouvoir à CALAFAT Roxane

Etai(en)t excusé(es) sans pouvoir : AMEN Mireille – BURLE Christian – CANAL Jean-Louis – CHAZEAU Maurice – FERAUD Jean-Claude – FILIPPI Claude – GALLESE Alexandre – GUINIERI Frédéric – JOUVE Mireille - LEGIER Michel – PEREZ Fabien – PROVITINA-JABET Valérie – ROUVIER Catherine – ZERKANI-RAYNAL Karima

Secrétaire de séance : Roxane CALAFAT

Monsieur Michel BOULAN donne lecture du rapport ci-joint.

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20161012-2016_CT2_222-
DE
Date de télétransmission : 21/10/2016
Date de réception préfecture : 21/10/2016

RAPPORT AU CONSEIL DE TERRITOIRE DU PAYS D'AIX

Politique culturelle et sportive / Sports

■ Séance du 12 octobre 2016

07_1_04

■ **Équipements nautiques et aquatiques – Approbation de la nouvelle grille tarifaire à compter du 1er janvier 2017 pour le Lac de Peyrolles et les piscines du Pays d'Aix**

Madame le Président soumet pour avis au Conseil de Territoire le rapport suivant :

(Faint, illegible text)

RAPPORT AU CONSEIL DE LA MÉTROPOLE

Culture et sport, grands événements métropolitains

■ Séance du 17 octobre 2016



■ Équipements nautiques et aquatiques – Approbation de la nouvelle grille tarifaire à compter du 1er janvier 2017 pour le Lac de Peyrolles et les piscines du Pays d'Aix

Monsieur le Président de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence soumet au Conseil de la Métropole le rapport suivant :

A la suite de leur transfert à la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix au 1^{er} janvier 2004, les piscines ont vu leurs tarifs être unifiés par la délibération n°2004_A351 du Conseil communautaire de la Communauté d'agglomération du Pays d'Aix du 17 décembre 2004 pour une entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2005.

La Communauté du Pays d'Aix avait finalement retenu un niveau de tarifs inférieur à la moyenne nationale d'environ 40%.

A cette occasion, il avait été rappelé qu'il paraissait plus opportun de procéder à de petites hausses tarifaires régulières pour tenir compte de l'augmentation du coût de la vie, plutôt que de procéder à des ajustements plus espacés et plus importants qui sont plus difficilement acceptés par les usagers.

Des révisions tarifaires sont donc intervenues tous les deux ans en 2007, 2009, 2011, 2013 et 2015.

La délibération n°2006_A311 du Conseil communautaire de la Communauté d'agglomération du Pays d'Aix du 20 octobre 2006 a procédé à un premier réajustement des tarifs qui sont entrés en vigueur au 1^{er} janvier 2007 jusqu'au 31 décembre 2008.

La délibération n°2008_A117 du Conseil communautaire de la Communauté d'agglomération du Pays d'Aix du 12 décembre 2008 a procédé à un nouvel ajustement des tarifs qui sont entrés en vigueur au 1^{er} janvier 2009 pour la période 2009/2010.

La délibération n°2011_A119 du Conseil communautaire de la Communauté d'agglomération du Pays d'Aix du 30 juin 2011 a réajusté quelques tarifs au 1^{er} septembre 2011 pour la période 2011/2012.

La délibération n°2012_A216 du Conseil communautaire de la Communauté d'agglomération du Pays d'Aix du 14 décembre 2012 a procédé à un nouvel ajustement des tarifs qui sont entrés en vigueur au 1^{er} janvier 2013 pour la période 2013/2014.

La délibération n°2014_A277 du Conseil communautaire de la Communauté d'agglomération du Pays d'Aix du 11 décembre 2014 a apporté une modification substantielle de la grille tarifaire puisqu'elle a créé 3 groupes de tarifs en fonction du niveau de prestations offert par chaque établissement aquatique. Cette modification s'est aussi opérée dans le contexte de l'ouverture du nouveau centre aquatique à Venelles en 2016 (qui par la délibération n°2015_A268 du Conseil communautaire de la Communauté d'agglomération du Pays d'Aix du 17 décembre 2015 dispose même de quelques tarifs spécifiques) et de l'ouverture en 2018 des nouvelles piscines de Pertuis et d'Aix-en-Provence.

Les trois nouveaux groupes tarifaires sont organisés comme suit :

GROUPE 1 :

- Petites piscines d'été ;
- Petites piscines couvertes et/ou à prestations réduites et/ou vétustes (*du type Hermes à Vitrolles, Canetons aux Pennes-Mirabeau, Plein Ciel à Aix-en-Provence, Tournesol à Lambesc...*) ;

GROUPE 2 :

- Piscines neuves d'été à bassins multiples (*du type Trets ou Alex JANY à Vitrolles...*) ;
- Piscines possédant deux bassins couverts ou à niveau de prestations améliorées (toboggan, pentagliss, pataugeoire...) (*du type Jean-Pierre MORÉ au Puy Sainte Réparate, Guy DRUT à Bouc-Bel-Air, Jas de Rhôdes aux Pennes-Mirabeau, Claude BOLLET à Aix-en-Provence...*) ;

GROUPE 3 :

- Grands équipements neufs ou récents (*du type Virginie DEDIEU à Fuveau, Centre aquatique Sainte-Victoire à Venelles, complexe aquatique à Gardanne, nouvelle piscine René Guibert à Pertuis -2018, piscine Yves Blanc rénovée à Aix-en-Provence - 2018...*).

Il est bien évident que dans le cas d'une rénovation d'ampleur ou d'une reconfiguration qui améliore et/ou augmente de façon significative le niveau de prestations d'un équipement aquatique, ce dernier pourra alors être amené à changer de groupe tarifaire à sa réouverture (cas de la piscine Yves Blanc ou de Pertuis par exemple) s'il répond désormais aux critères d'un autre groupe.

Il est donc proposé un ajustement de la grille des tarifs des piscines de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence - Territoire du Pays d'Aix et du lac de Peyrolles pour la période 2017/2018.

TARIFS DES PISCINES COMMUNAUTAIRES

Rappel de l'évolution tarifaire depuis 2005

	CATEGORIES	Rappel tarif 2005/2006	Rappel tarif 2007/2008	Rappel tarif 2009/2010	Rappel tarif 2011/2012	Rappel tarif 2013/2014
TARIFS D'ENTREE	Entrée adulte	2,00€	2,20€	2,50€	2,70€	2,80€
	Carte 10 entrées adultes	17,00€	17,50€	20,00€	20,00€	22,00€
	Tarif réduit voir liste des bénéficiaires	1,50€	1,60€	1,80€	1,80€	2,00€
	Carte 10 entrées tarif réduit	11,50€	12,00€	14,50€	14,50€	16,00€
	Carte 10 entrées comite d'entreprises et assimilés	-	15,00€	18,00€	18,00€	20,00€
	Gratuité					
divers TARIFS ACTIVITES +	Prénatal 1 séance	8,00€	8,00€	10,00€	10,00€	10,00€
	Prénatal 5 séances	39,00€	39,00€	40,00€	40,00€	40,00€
	Jardin Aquatique 1 séances	-	-	-	-	7,50€
	Jardin Aquatique 8 séances	60,00€ le trimestre	60,00€ le trimestre	60,00€ les 8 séances	60,00€ les 8 séances	60,00€ les 8 séances
	Ecole natation enfants / période scolaire	75,00€	80,00€	85,00€	85,00€	100,00€
	Ecole natation enfants / été	-	-	40,00€	40,00€	45,00€
	Ecole natation adultes période scolaire	100,00€	110,00€	120,00€	120,00€	135,00€
	Aquagym trimestre	50,00€	50,00€	60,00€	60,00€	65,00€
	Aquagym Gardanne 1 séances	-	-	-	-	5,60€
	Aquagym Gardanne été	-	-	-	-	40,00€
	Aquabike	-	-	-	-	10,00€
	Location ligne d'eau 25m	12,00€	12,00€	15,00€	15,00€	15,00€
	Location ligne d'eau 50m	24,00€	24,00€	25,00€	25,00€	25,00€
	Location Bassin d'apprentissage	30,00€	30,00€	30,00€	30,00€	30,00€
	Leçon pour 1 à 3 personnes	10,00€	12,00€	12,00€	12,00€	12,00€
	Mise à disposition d'un MNS pour 1 heure	12,00€	15,00€	15,00€	15,00€	15,00€
	Mise à disposition équipement (pour 25m)			100,00€ de l'heure	100,00€ de l'heure	100,00€ de l'heure
	Mise à disposition équipement (pour 50m)			200,00€ de l'heure	200,00€ de l'heure	200,00€ de l'heure
	Mise à disposition équipement NEUF (- de 5 ans)			200,00€ de l'heure	200,00€ de l'heure	200,00€ de l'heure

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20161012-2016_CT2_222-
DE
Date de télétransmission : 21/10/2016
Date de réception préfecture : 21/10/2016

Rappel des tarifs de la période 2015/2016

CATEGORIES	TARIFS par entrée GR 1	TARIFS par entrée GR 2	TARIFS par entrée GR 3
Entrée tarif général (à l'unité)	2,80 €	3,10 €	3,50 €
Carte d'abonnement tarif général (encodable par tranche de 20€)	2,20 €	2,50 €	2,80 €
Entrée tarif réduit (à l'unité)	2,00 €	2,30 €	2,60 €
Carte d'abonnement tarif réduit (encodable par tranche de 20€)	1,60 €	1,85 €	2,10 €
Carte x10 entrées CE	21,00€		
Gym PRENATALE X 1	10,00 €		
Gym PRENATALE X 5	40,00 €		
JARDIN AQUATIQUE X1	7.50 €		
JARDIN AQUATIQUE X8	60,00 €		
NATATION ENFANT / AN	100,00 €		
NATATION ADULTE / AN	135,00 €		
NATATION ENFANT / ETE	45,00 €		
AQUAGYM /TRIMESTRIEL	65,00 €		
AQUAGYM GARDANNE / ETE	40,00€		
AGUAGYM GARDANNE / ETE X1	5,60€		
AQUABIKE	10,00 €		
LEÇON de NATATION de 1 à 3 PERS	14,00 €		
MISE À DISPO d'1 MNS / HEURE	15,00 €		
MISE DISPO BASSIN 25 M	100,00 €		
MISE DISPO BASSIN 50 M	200,00 €		
MISE DISPO PISC NEUVE (- de 5 ans)	200,00 €		
LOCATION LIGNE 25 m	15,00 €		
LOCATION LIGNE 50 m	25,00 €		
LOC BASSIN APPRENTISSAGE	30,00 €		

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20161012-2016_CT2_222-
DE
Date de télétransmission : 21/10/2016
Date de réception préfecture : 21/10/2016

PROPOSITION DE LA REFORME TARIFAIRE 2017/2018
■ Tarifs inchangés

■ Tarifs nouveaux

CATEGORIES	TARIFS		
TARIFS ENTREES GRAND PUBLIC	TARIFS par entrée GR 1	TARIFS par entrée GR 2	TARIFS par entrée GR 3
ENTREE TARIF GENERAL (à l'unité)	3,00 €	3,50 €	4,00 €
CARTE D'ABONNEMENT TARIF GENERAL (encodable par tranche de 20€)	2,40 €	2,80 €	3,20 €
ENTREE TARIF REDUIT (à l'unité)	2,20 €	2,60 €	3,00 €
CARTE D'ABONNEMENT TARIF REDUIT (encodable par tranche de 20€)	1,80 €	2,10 €	2,40 €
CARTE CE (10 entrées)	22,00€		
ACTIVITES ENCADREES			
LEÇON NATATION de 1 à 3 PERSONNES / séance	14,00 €		
LEÇON NATATION ENFANT / AN	120,00 €		
LEÇON NATATION ENFANT / ETE pour 8 séances	45,00 €		
LEÇON NATATION ADULTE / AN	150,00 €		
GYM PRENATALE à la séance	GR 1 : 10,00 €	GR 2 : 11,00 €	GR 3 : 12,00 €
GYM PRENATALE pour 5 séances	GR 1 : 40,00 €	GR 2 : 45,00 €	GR 3 : 50,00 €
JARDIN AQUATIQUE à la séance	GR 1 : 7,50 €	GR 2 : 8,50 €	GR 3 : 10,00 €
JARDIN AQUATIQUE pour 8 séances	GR 1 : 60,00 €	GR 2 : 65,00 €	GR 3 : 70,00 €
AQUAGYM / TRIMESTRIEL	GR 1 : 70,00 €	GR 2 : 72,50 €	GR 3 : 75,00 €
AQUAGYM PISCINE D'ETE la saison (8 séances)	50,00€		
AQUAGYM PISCINE D'ETE à la séance	7,00€		
AQUABIKE à la séance	GR 1 : 10,00 €	GR 2 : 11,00 €	GR 3 : 12,00 €
AQUA SENIORS à la séance	GR 1 : 5,00 €	GR 2 : 7,00 €	GR 3 : 8,00 €
CIRCUIT TRAINING à la séance	GR 1 : 5,00 €	GR 2 : 7,00 €	GR 3 : 8,00 €
LOCATIONS			
MISE À DISPOSITION d'1 MNS / h	15,00 €		
LOCATION COULOIR DE NAGE DE 25 m / h	15,00 €		
LOCATION COULOIR DE NAGE DE 50 m / h	25,00 €		
LOCATION BASSIN MULTI-FONCTIONS	50,00 €		
LOCATION BASSIN APPRENTISSAGE	30,00 €		
LOCATION PENTAGLISS / h	50,00 €		
LOCATION PISCINE DU GROUPE 1 / h	150,00 €		
LOCATION PISCINE DU GROUPE 2 / h	225,00 €		
LOCATION PISCINE DU GROUPE 3 / h	300,00 €		

Accusé de réception en préfecture
 013-200054807-20161012-2016_CT2_222-
 DE
 Date de télétransmission : 21/10/2016
 Date de réception préfecture : 21/10/2016

L'ensemble des modalités pour bénéficier des tarifs réduits ou de la gratuité, les éventuelles pièces à fournir et les titres correspondant sont décrits dans le dossier joint en annexe et faisant partie intégrante de la présente délibération.

LAC DE PEYROLLES

Pour ce qui concerne le Lac de Peyrolles, les tarifs suivant sont inchangés depuis 2011 :

Uniquement pour juillet et août (gratuité d'accès le reste de l'année) :

- 2 € la journée pour une voiture ;
- 5 € la journée pour un bus ou un mini bus ;
- Gratuit pour les 2 roues ;
- Centres aérés avec bus : forfait parking + accès baignade à un espace réservé et surveillé : 50 € la journée (sur réservation et facture) .
- Nouveau Aquapark mis en place en 2014 (séance de 1h mise et dépose des gilets comprise) : 3 € de l'heure depuis 2015 (2€ en 2014).

PROPOSITIONS D'EVOLUTION TARIFAIRE POUR LE LAC DE PEYROLLES

Pour l'accès au parking en juillet août :

- **3 € la journée pour une voiture ;**
- **6 € la journée pour un bus** (ou un mini bus) ;
- **2 € pour les 2 roues motorisées ;**
- **Centres aérés avec bus : forfait parking + accès baignade à un espace réservé et surveillé : 60 € la journée (sur réservation et facture) ;**
- **5 € de l'heure pour l'Aquapark** (mise et dépose des gilets comprise). Tarif proposé au regard de l'important succès de cette animation et en considération des prix pratiqués dans les sites similaires pour ce type d'activité soit aux alentours de 10 € de l'heure (prix pratiqués par les exploitations privées, comme à Embrun ou Savine par exemple).

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 5211-10 ;
- la délibération du Conseil communautaire n°A-082 du 16 mai 2003 relative aux équipements sportifs d'intérêt communautaires et au transfert des piscines ;
- La délibération du Conseil communautaire n°A-083 du 16 mai 2003 relative à la modification des statuts de la communauté et à la politique d'apprentissage de la natation ;
- La délibération n°2004_A351 du Conseil communautaire de la Communauté d'agglomération du Pays d'Aix du 17 décembre 2004 relative à la grille tarifaire des piscines du Pays d'Aix ;
- La délibération n°2006_A311 du Conseil communautaire de la Communauté d'agglomération du Pays d'Aix du 20 octobre 2006 relative à un premier réajustement des tarifs ;

Accusé de réception en préfecture 013-200054807-20161012-2016_CT2_222- DE Date de télétransmission : 21/10/2016 Date de réception préfecture : 21/10/2016

- La délibération n°2008_A117 du Conseil communautaire de la Communauté d'agglomération du Pays d'Aix du 12 décembre 2008 relative à un nouvel ajustement des tarifs ;
- La délibération n°2011_A119 du Conseil communautaire de la Communauté d'agglomération du Pays d'Aix du 30 juin 2011 relative à un réajustement de quelques tarifs ;
- La délibération n°2012_A216 du Conseil communautaire de la Communauté d'agglomération du Pays d'Aix du 14 décembre 2012 relative à un nouvel ajustement des tarifs ;
- La délibération n°2014_A277 du Conseil communautaire de la Communauté d'agglomération du Pays d'Aix du 11 décembre 2014 relative à une modification substantielle de la grille tarifaire ;
- La délibération n°2015_A268 du Conseil communautaire de la Communauté d'agglomération du Pays d'Aix du 17 décembre 2015 relative à quelques tarifs spécifiques pour la piscine de Venelles ;

Oùï le rapport ci-dessus,

Délibère

Article 1 :

Est approuvée la grille tarifaire des piscines et du lac de Peyrolles pour la période 2017/2018.

Article 2 :

L'entrée en vigueur de ces nouvelles dispositions tarifaires est prévue pour le 1^{er} janvier 2017.

Article 3 :

Monsieur le Président de la Métropole ou son représentant est autorisé à signer les documents y afférent.

Article 4 :

Les recettes seront perçues par la Régie centrale du service des Piscines du Territoire du Pays d'Aix.

Accusé de réception en préfecture 013-200054807-20161012-2016_CT2_222- DE Date de télétransmission : 21/10/2016 Date de réception préfecture : 21/10/2016

**PISCINES
DU PAYS D'AIX**

**TARIFS
2017**

**DOSSIER
EXPLICATIF**

**NOUVELLE GRILLE TARIFAIRE 2017
DES PISCINES DU TERRITOIRE
ET DU LAC DE PEYROLLES**

LISTES DES 36 COMMUNES DU TERRITOIRE DU PAYS D'AIX

RAPPEL

Par ordre alphabétique :

1. AIX EN PROVENCE
2. BEAURECUEIL
3. BOUC BEL AIR
4. CABRIES
5. CHATEAUNEUF LE ROUGE
6. COUDOUX
7. EGUILLES
8. FUVEAU
9. GARDANNE
10. GREASQUE
11. JOUQUES
12. LA ROQUE D'ANTHERON
13. LAMBESC
14. LE PUY SAINTE REPARADE
15. LE THOLONET
16. LES PENNES MIRABEAU
17. MEYRARGUES
18. MEYREUIL
19. MIMET

20. PERTUIS
21. PEYNIER
22. PEYROLLES EN PROVENCE
23. PUYLOUBIER
24. ROGNES
25. ROUSSET
26. SAINT ANTONIN SUR BAYON
27. SAINT CANNAT
28. SAINT ESTEVE JANSON
29. SAINT PAUL LEZ DURANCE
30. SIMIANE COLLONGUE
31. SAINT MARC JAUMEGARDE
32. TRETTS
33. VAUVENARGUES
34. VENELLES
35. VENTABREN
36. VITROLLES

RAPPEL DES 3 GROUPE DE PISCINES

Chaque catégorie regroupe des établissements offrant des prestations de niveau homogène :

GROUPE 1 :

Petites piscines d'été (du type Val de l'Arc à Aix en Provence ou Cabriès par exemple...)

Petites piscines couvertes (du type Liourat ou Hermes à Vitrolles, Canetons aux Pennes Mirabeau, Plein Ciel à Aix en Provence...)

Piscines vétustes ou à faibles prestations (du type Tournesol à Lambesc...).

GROUPE 2 :

Piscines neuves d'été (du type Trets ou A.JANY à Vitrolles)

Piscines possédant deux bassins (du type Yves Blanc à Aix en Provence, Jean-Pierre MORE au Puy Ste Réparate, Guy DRUT à Bouc Bel Air, Jas de Rhôdes aux Pennes, René GUIBERT à Pertuis, Claude BOLLET à Aix en Provence)

GROUPE 3 :

Grands équipements neufs ou récents (du type Virginie DEDIEU à Fuveau, Venelles (2016), Gardanne...).

LE TARIF REDUIT

S'APPLIQUE AUX USAGERS SUIVANTS :

- **ENFANTS A PARTIR DE 3 ANS JUSQU'À 15 ANS ET A PARTIR DE 16 ANS SUR PRÉSENTATION D'UN JUSTIFICATIF ;**
- **ÉTUDIANTS** (sur présentation d'un justificatif) ;
- **CHÔMEURS** (sur présentation d'un justificatif de moins de 3 mois) ;
- **PERSONNES AU RSA** (sur présentation d'un justificatif des Allocations Familiales) ;
- **ÉTUDIANTS** (sur présentation d'un justificatif) ;
- **RETRAITES** (sur présentation d'un justificatif) ;
- **FAMILLES** (ce tarif s'applique en caisse à partir de 2 enfants accompagnés du père et/ou de la mère) ;
- **GROUPES** (ce tarif est applicable PAR PERSONNE, pour tout groupe encadré d'un accompagnateur identifié pouvant justifier de cette qualité, de type associatif par exemple).

MODALITÉS D'APPLICATIONS DES TARIFS

	CATÉGORIES	JUSTIFICATIFS A PRÉSENTER
REDUITTARIF	ENFANTS A PARTIR DE 3 ANS JUSQU'À 15 ANS ET A PARTIR DE 16 ANS SUR PRÉSENTATION D'UN JUSTIFICATIF	Carte de lycéen, carte d'apprentis justifiant le statut ou tout autre justificatif officiel.
	ÉTUDIANTS	Carte d'étudiant
	CHÔMEURS	Attestation de chômage datant de moins de 3 mois.
	PERSONNES AU RSA	Attestation des Allocations Familiales.
	RETRAITES	Sur présentation de la carte de retraité délivrée par le Territoire du Pays d'Aix.
	Documents à fournir en caisse pour obtenir la carte de retraité	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Copie d'un justificatif de la caisse de retraite (la caissière devra inscrire sur la copie du justificatif à l'attention du Régisseur, la piscine où la demande a été effectuée) ; ▶ Ce document sera transmis dans les plus brefs délais au Régisseur qui établira la carte de retraité avec une photo d'identité ; ▶ Cette carte de retraité dûment tamponnée sera remise à la caisse où la demande a été effectuée pour restitution au bénéficiaire.
	GROUPES	Tout groupe encadré par un accompagnateur identifié pouvant justifier de cette qualité, de type association par exemple.
	SCOLAIRES	Les classes se rendant à la piscine en dehors de leurs créneaux conventionnés c'est à dire sur les séances publiques.
	FAMILLES	Ce tarif s'applique en caisse à partir de 2 enfants accompagnés du père et/ou de la mère.

LA GRATUITE EN CAISSE

S'APPLIQUE AUX USAGERS SUIVANTS :

- **ENFANTS DE MOINS DE 3 ANS ;**
- **CENTRES AÉRÉS DE LA COMMUNAUTÉ ;**
- **POLICE NATIONALE du Territoire du Pays d'Aix** (du lundi au vendredi sur présentation d'une carte professionnelle nominative avec photo).
- **GENDARMERIE NATIONALE du Territoire du Pays d'Aix** (du lundi au vendredi sur présentation d'une carte professionnelle nominative avec photo).
- **PERSONNE HANDICAPÉE** (sur présentation d'une carte nominative avec photo) **ET SON ACCOMPAGNANT** ; ces gratuités sont prévues pour les séances publiques et pour les activités encadrées.

AUTRES GRATUITES PRÉVUES

MAIS NE CONCERNANT PAS LA CAISSE :

Ces gratuités concernent les lignes d'eau attribuées sur des créneaux réservés dans le cadre de conventions et qui ne nécessitent pas de la part des utilisateurs de passer en caisse.

- **SCOLAIRES du Territoire du Pays d'Aix ;**
- **ASSOCIATIONS DE NATATION à titre principal et d'activités aquatiques à titre accessoire du Territoire du Pays d'Aix ;**
- **MANIFESTATIONS SPORTIVES AQUATIQUES ;**
- **POMPIERS du Territoire du Pays d'Aix ;**
- **GENDARMERIE du Territoire du Pays d'Aix** (Pour le cas des créneaux conventionnés).

	CATÉGORIES	JUSTIFICATIFS A PRÉSENTER
GRATUITE EN CAISSE	MOINS DE 3 ANS	A l'appréciation de l'agent de caisse
	PERSONNES HANDICAPÉES	Présentation d'un justificatif officiel.
	POLICE NATIONALE du Territoire du Pays d'Aix	du lundi au vendredi, uniquement pendant les séances publiques et sur présentation d'une carte professionnelle nominative avec photo.
	GENDARMERIE NATIONALE du territoire du Pays d'Aix	
	Les scolaires en groupe dans le cadre des échanges avec les villes jumelées	
	CENTRES AÉRÉS du Territoire du Pays d'Aix	

LE TARIF COMITE D'ENTREPRISE

S'APPLIQUE AUX USAGERS SUIVANTS :

- **COMITES D'ENTREPRISE et assimilés (CCAS, COS par exemple) :**
CARTE DE 10 ENTRÉES

Information complémentaire : les comités d'entreprise ne peuvent bénéficier de ce tarif préférentiel qu'à la condition que leur commande soit au minimum de 10 cartes.

Cette commande devra obligatoirement s'effectuer par écrit, à l'attention du Régisseur des Recettes des Piscines du territoire du Pays d'Aix.

	CATÉGORIES	JUSTIFICATIFS A PRÉSENTER
TARIF COMITES D'ENTREPRISES		<p>Entrée libre à la piscine sur présentation d'une carte Comité d'Entreprise.</p> <p>Commande à faire par écrit (courrier adressé à Mme MARCHAL, Régisseur de Recettes des Piscines du Territoire du Pays d'Aix) par le Comité d'Entreprise ou organisme équivalent (COS, CNAS, Amicale...) d'au moins 10 cartes.</p>
	COMITES D'ENTREPRISE	<p><u>Rappel :</u></p> <p>Adresse du Régisseur : Métropole Aix-Marseille-Provence Territoire du Pays d'Aix Direction des Sports, Service des Piscines A l'attention de Mme MARCHAL Régisseur des Recettes CS 40868 13626 AIX EN PROVENCE CEDEX 1 Tel : 04. 42.93. 91. 35</p>

PRÉSENTATION DES CARTES POUR LE CONTRÔLE D'ACCÈS.

- Cartes non nominatives ;
- Valables sans limite de durée (sous réserve de continuité d'existence du support) ;
- Comportera le logo du Territoire du Pays d'Aix (maquette à réaliser, les cartes présentées ici sont encore celles de la version CPA) ;
- Ces cartes ne seront ni remplacées, ni remboursées en cas de perte ou vol.

CARTE « TARIF GÉNÉRAL » (ABONNEMENT OU L'UNITÉ)

Fond bleu



CARTE « TARIF RÉDUIT » (ABONNEMENT OU L'UNITÉ)

Fond vert

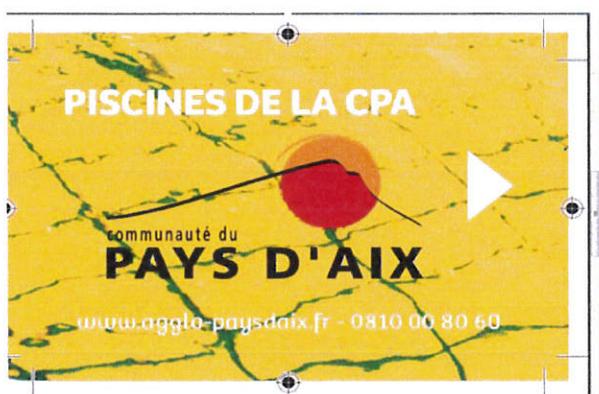


CARTE D'ACTIVITÉ

Cette carte sera :

- Nominative, personnelle et incessible ;
- Valable pour l'année civile en cours ;
- Présentera le logo du Territoire du Pays d'Aix;
- Sera renouvelable en cours de validité en cas de perte ou de vol.

Fond jaune



CARTE C.E.

Cette carte à destination essentiellement des Comités d'entreprise :

- Ne sera pas nominative ;
- Sera valable sans limite de durée (sous réserve de continuité d'existence du support) ;
- Présentera le logo du Territoire du Pays d'Aix ;
- Ces cartes ne seront ni remplacées, ni remboursées en cas de perte ou vol.

CARTE 10 ENTRÉES « TARIF CE »

Fond gris foncé



*

CARTE ASSOCIATIONS SPORTIVES

- Nominative, personnelle et incessible ;
- Valable pour la saison sportive en cours ;
- Présentera le logo du Territoire du Pays d'Aix ;
- Renouvelable.

Fond gris clair



Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20161012-2016_CT2_222-
DE
Date de télétransmission : 21/10/2016 12
Date de réception préfecture : 21/10/2016

CARTE DE « RETRAITE »

Cette carte sera :

- Nominative, personnelle et incessible ;
- Valable sans limite de durée ;
- Présentera le logo du Territoire du Pays d'Aix ;
- Sera numérotée ;
- Le carton sera vert.

10,5 cm

COMMUNAUTÉ DE PAYS D'AIX

**PISCINES
Du Pays d'Aix**

PHOTO

CARTE DE RETRAITE

Nom :

Prénom :

Validité : N°.....

Signature du Vice Président Délégué aux Sports Date d'émission

RECTO
7,5 cm

Cette carte est personnelle, nominative et incessible,

ATTENTION
**Cette carte ne sera pas renouvelée en cas de
perte ou de vol pendant sa durée de validité**

**Pour toute information concernant les piscines consultez le
Site internet du Pays d'Aix : www.agglo-paysdaix.fr
Ou le Serveur Vocal au 0810 00 80 60 (n°AZUR)**

**Cette carte est valable dans toutes les piscines du Pays d'Aix :
Aix en Provence, Bouc Bel Air, Lambesc, Fuveau, les Pennes Mirabeau,
Pertuis, le Puy Sainte Réparate, Trets, Vitrolles, Gardanne...**

VERSO
7,5 cm

**OBJET : Politique culturelle et sportive - Sports - Équipements nautiques et aquatiques –
Approbation de la nouvelle grille tarifaire à compter du 1er janvier 2017 pour le Lac de Peyrolles et
les piscines du Pays d'Aix**

Vote sur le rapport

Inscrits	91
Votants	77
Abstentions	4
Blancs et nuls	0
Suffrages exprimés	73
Majorité absolue	37
Pour	73
Contre	0
Ne prennent pas part au vote	0

Etai(en)t présent(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t présent(s) et se sont abstenus :

BALDO Edouard - CASTRONOVO Lucien-Alexandre

Etai(en)t excusé(s) et se sont abstenus :

de BUSSCHERE Charlotte - LENFANT Gaëlle

Après en avoir délibéré, le Conseil de Territoire décide à l'unanimité de donner un avis favorable sur le rapport ci-joint et le transforme en délibération.

Ont signé le Président et les membres du Conseil de Territoire présents
Maryse JOISSAINS MASINI

Signé, le 19 OCT. 2016

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20161012-2016_CT2_222-
DE
Date de télétransmission : 21/10/2016
Date de réception préfecture : 21/10/2016